



Fiche d'inscription ADULTES
Engagement pour à la séance 2023-2024

L'Atelier des collines

Cours de Dessin et Peinture

NOM et PRÉNOM :

Date de naissance :

Adresse :

Mail : (en minuscules)

Téléphone 1 : Téléphone 2 :

1 / Adhésion annuelle obligatoire (Rayez la mention inutile)

INDIVIDUELLE : **20 €** FAMILIALE (même foyer) : **28 €**

2 / Cours avec engagement pour 9 séances minimum de 2 heures (hors congés scolaires)

Les cours manqués ponctuellement peuvent être rattrapés sur une autre session, après entente avec la professeure (dans la limite des places disponibles).

3 / Mode de règlement (Rayez les mentions inutiles)

1 chèque de 153,00 € encaissement en octobre, le 15 du mois

2 chèques de 76,50 € encaissement en octobre et janvier, le 15 du mois

4 / Cours souhaité (Rayez la mention inutile)

MARDI de 10h à 12h

MERCREDI de 18h à 20h

JEUDI de 10h à 12h

JEUDI de 18h à 20h

5 / Je suis informé que

Mon inscription ne sera validée qu'à réception de :

- La fiche d'inscription dûment renseignée,
- Le paiement de l'adhésion,
- Le règlement des cours, selon la formule choisie, au moyen de chèques établis :
 - à l'ordre de "L'Atelier des Collines",
 - adressés à l'Atelier des Collines – 33 rue des Cèdres – La Brouterie – 16600 Mornac,
 - ou remis en main propre à un membre du bureau
- Le règlement intérieur daté et signé :
 - adressé à l'Atelier des Collines – 33 rue des Cèdres – La Brouterie – 16600 Mornac,
 - ou remis en main propre à un membre du bureau.

Pour une gestion optimale des inscription, nous vous remercions de procéder à la transmission de ces documents en une seule remise ou envoi.

6 / Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'Atelier des Collines

Téléchargeable sur le site <https://www.associationpicturale.fr/infos-1/>

7 / Information

- Des **sorties**, aux abords de la salle de cours, peuvent être organisés par la professeure pour un travail ponctuel à l'extérieur, si le temps le permet (jardin devant médiathèque ...).
- Des **photos** ou **vidéos** des élèves en activité à l'Atelier, ou de leurs travaux, peuvent être prises au cours de l'année pour illustrer le journal municipal ou pour alimenter notre site internet.

Je soussigné(e),

autorise n'autorise pas la prise en photo ou en vidéo aux conditions mentionnées dans le règlement intérieur

Fait à

Signature

Le